Envoyé en préfecture le 02/09/2024
Reçu en préfecture le 02/09/2024
Publié le 02/09/2024
ID : 081-200066124-20240829-200_2024DP-AR

AVENANT N° 2 À LA CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE DE NATURE ADMINISTRATIVE SIGNEE LE 8/07/2024 POUR UN POSTE MENSUEL AU COWORKING

Entre

- La Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet, Le Nay / TECOU – BP 80133 – 81604 GAILLAC cedex
  Représentée par Monsieur Paul SALVADOR, Président, dûment mandaté à cet effet,

- domicilié à
  dûment mandaté à cet effet,

La convention initiale en date du 8/07/2024 portant sur un droit d'occupation d'un poste de travail dans l'espace coworking arrivant à terme le 12/07/2024, il est accordé un renouvellement à compter du 14/08/2024 jusqu'au 14/09/2024.

Pour ce renouvellement, sera redevable de la redevance correspondante fixée à 180 € HT par mois.

Fait à Técou, le
En deux exemplaires originaux

Pour le Propriétaire, Pour l'occupant,